



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Recherche en Antarctique

Question écrite n° 37772

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les moyens alloués à la recherche et aux projets relatifs aux pôles. En 2021, seront célébrés le 60ème anniversaire de l'entrée en vigueur du traité sur l'Antarctique, le 30ème anniversaire de la signature du protocole de Madrid et auront lieu la 43ème réunion consultative du traité sur l'Antarctique et la 23ème réunion du comité pour la protection de l'environnement mis en place par le protocole de Madrid. Le système du traité sur l'Antarctique constitue un instrument géopolitique unique en son genre, voyant un collectif de nations gérer conjointement près de 7 % de la surface de la planète. À ce jour, la France est considérée comme une nation polaire majeure. Sa voix est particulièrement écoutée dans le cadre du système du traité sur l'Antarctique. Cela tient en priorité à l'excellence et à la visibilité de sa recherche en Antarctique, reconnue au meilleur niveau international. Ainsi, la France se classe actuellement au 2ème rang mondial parmi les nations opérant des stations de recherche, pour les index de citations des articles scientifiques reposant sur des travaux de recherche conduits en Antarctique. Le pays figure également au 1er rang mondial pour les recherches conduites au sein des milieux subantarctiques. La présidence française de la RCTA et du CPE à Paris en juin 2021 offre une occasion rare (la prochaine présidence française se tiendra en 2050) d'affirmer en coordination interministérielle une nouvelle ambition nationale pour ces milieux, ainsi que de mettre en avant les problématiques polaires à l'échelle de la nation. Toutefois, l'Institut polaire français Paul-Émile Victor, l'opérateur polaire, dispose de beaucoup moins de moyens que des nations comme la Corée du Sud, l'Australie, l'Allemagne ou encore le Royaume-Uni en matière d'investissements en Antarctique au service de la recherche (environ trois fois moins). La France dispose pourtant de deux stations de recherche en Antarctique. Celles-ci nécessitent de plus un plan urgent de rénovation et de modernisation. 2021 est l'occasion d'affirmer une politique ambitieuse de modernisation de ces deux stations. Elle lui demande donc de préciser les ambitions du Gouvernement et le niveau d'engagement qu'il souhaite porter pour la recherche en Antarctique.

Texte de la réponse

Le Président de la République a confié à M. Olivier Poivre d'Arvor, Ambassadeur des Pôles et des Enjeux Maritimes, la mission de présenter, à l'automne 2021, une stratégie polaire française. Le Président de la République a rappelé cette mission particulière lors de son intervention du 3 septembre 2021, à l'occasion d'une table ronde inaugurale du Congrès mondial de l'IUICN. Cette stratégie nationale comportera une dimension scientifique. Lors d'une rencontre avec la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, l'Ambassadeur des Pôles et des Enjeux Maritimes a évoqué la diversité des dimensions de sa mission, en rappelant les besoins de connaissance et de savoirs associés à ces milieux extrêmes qui constituent notamment des indicateurs du changement global, des réserves de biodiversité, des vigies pour l'observation astronomique et des archives pour les études paléoclimatiques. Les aspects de diplomatie scientifique, comme ceux de logistique de soutien aux recherches polaires ont également été abordés. Le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) s'est engagé à nourrir la réflexion de l'Ambassadeur, en lui transmettant une contribution en matière de stratégie pour le futur des recherches

polaires, leurs objectifs et les moyens nécessaires pour les conduire. Le MESRI s'appuie à cette fin sur : 1) Les orientations énoncées par le Premier ministre à l'occasion de la tenue, à Paris, de la 43ème réunion consultative du traité sur l'Antarctique (RCTA) 14 juin 2021. 2) Les conclusions de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) du 27 mai 2021, suivant l'audition publique organisée le 6 mai 2021 sur la recherche française en milieu polaire. L'OPECST a déjà publié un rapport sur la place de la France dans les enjeux internationaux de la recherche en milieu polaire (2007) et a organisé des auditions publiques à ce sujet. 3) La demande formulée par l'Assemblée Générale de l'IPEV (Institut Paul Emile Victor), en responsabilité des infrastructures de soutien aux recherche polaires, d'une étude confiée à un groupe de travail chargé de proposer des orientations pour les domaines polaires ayant pour objectif d'identifier et d'instruire des scénarii tenant compte des contextes scientifiques, logistiques, juridiques, géostratégiques et budgétaires. 4) Une prospective, commandée en 2020, par le CNRS et ses partenaires Italiens sur le futur des recherches à conduire dans la prochaine décennie à Concordia, la station continentale antarctique opérée conjointement par la France et l'Italie, ainsi que les évolutions nécessaires de cette station. 5) Une contribution technique, à l'initiative de l'IPEV, pour anticiper les besoins structurels des installations et infrastructures antarctiques afin que leurs missions d'appui continuent d'être prodiguées aux chercheurs usagers du lieu. Le groupe mandaté par le MESRI, à la demande de l'AG de l'IPEV, a travaillé à l'été 2021 et ses préconisations seront transmises à l'ambassadeur pour nourrir la dimension scientifique de la stratégie polaire qu'il va concevoir et proposer. Le groupe a veillé à identifier les besoins concernant l'Arctique comme l'Antarctique. Il a produit une réflexion portant sur les aspects scientifiques, logistiques, diplomatiques, de partenariats, etc. Simultanément, sous la responsabilité de l'IFREMER, institut en responsabilité du pilotage, de la maintenance et du renouvellement de la Flotte Océanographique Française (FOF), un accord bilatéral a été conclu avec le Canada, pour améliorer les accès à la mer des deux partenaires en zone arctique. Cet accord d'accès à la FOF du partenaire Canadien prévoit, par réciprocité, un accès de la partie française à l'Amundsen, seul brise-glace de la Garde côtière canadienne entièrement équipé pour la science. Au-delà de tels accords de partenariats, qui constituent une modalité de conception d'un soutien logistique durable et responsable de l'appui à la recherche, se pose l'enjeu financier de l'entretien de la FOF en général et des navires polaires et sub-polaires en particulier. La mesure « équipements » de la Loi de Programmation de la Recherche permettra d'y répondre en partie, mais d'autres sources de financement seront à identifier pour répondre à cet enjeu majeur.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

Circonscription : Isère (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37772

Rubrique : Recherche et innovation

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mars 2021](#), page 2735

Réponse publiée au JO le : [5 octobre 2021](#), page 7408